

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 19 mai 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

LA QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HOWARD (OKANAGAN BOUNDARY)—LA CHRONIQUE D'UN JOURNALISTE DE LA CHAÎNE THOMSON ET UN CERTAIN DÉBAT

[Traduction]

M. Bruce Howard (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le lundi 4 mai, la Chambre a été saisie d'une motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). A ce propos, je tiens à vous dire qu'on vient de me signaler les comptes rendus que certains journaux ont faits de ce débat. Pour cette raison, je n'ai pu soulever cette question avant aujourd'hui.

Votre Honneur s'en souvient sans doute. Le débat ce jour-là portait sur le projet d'augmentation des pensions de la sécurité de la vieillesse et des allocations aux anciens combattants. La motion demandait «d'augmenter immédiatement et de façon sensible le montant de base de la pension de la sécurité de vieillesse ainsi que des pensions et allocations aux anciens combattants». Lors d'une discussion préliminaire de la motion, Votre Honneur avait décidé qu'elle constituait une motion de défiance envers le gouvernement. En d'autres termes, le débat devint une question de procédure. Si la motion avait été adoptée, le Parlement aurait été dissous et le pays aurait eu à dépenser des millions de dollars pour la tenue d'élections. Ce qui est pire encore, il n'y aurait pas eu de gouvernement au pouvoir pour accorder les augmentations que demandait la motion.

M. Baldwin: Il n'y a pas de gouvernement à l'heure actuelle.

M. Howard (Okanagan Boundary): Votre Honneur sait que la motion présentée conformément à l'article 58 (9) du Règlement était une motion de défiance envers le gouvernement. Tous les députés et tous les membres de la galerie de la presse le savaient, mais non pas les électeurs.

L'hon. M. Hees: Ils savent que vous êtes contre l'augmentation des pensions.

M. Howard (Okanagan Boundary): Un des membres de la galerie de la presse, dont les articles sont publiés dans 42 journaux du

pays, a misé sur le fait que le public ignore les règles des débats parlementaires pour déformer de façon monumentale les événements qui se sont produits à la Chambre. Ses articles ont paru dans divers journaux entre le 9 et le 12 mai.

L'article en question a été écrit par Patrick Nicholson, de la chaîne de journaux Thomson. Les déformations et les inexactitudes qu'il renferme sont typiques de celles que l'on retrouve dans les 42 journaux de la chaîne Thomson à travers le Canada. C'est une situation qui empire chaque fois que la chaîne Thomson achète un nouveau journal.

Je tiens en toute justice à préciser que je ne mets pas en cause la véracité des nouvelles rapportées par la chaîne Thomson. A mon avis, les informations réunies par le personnel Thomson sont généralement justes et exactes. L'objet de mon propos, c'est la ration quotidienne d'interprétations déformées et inexactes des événements qui se passent à Ottawa et qui paraissent dans la chronique *Ottawa Report*, rédigée par Patrick Nicholson.

Le monde actuel vit de nouvelles. Nous comptons sur les journalistes pour qu'ils nous racontent de façon précise et honnête les événements de la journée. A une époque où émeutes, guerres et manifestations sont le pain quotidien, nous prenons doublement conscience du pouvoir des écrits quand il s'agit de calmer ou d'exciter, d'édifier ou de détruire la nation. Si nous voulons franchir les temps difficiles qui s'en viennent il nous faut une presse forte et libre. Il faut que nos journalistes aient des normes de responsabilité supérieures.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois interrompre le député afin de lui demander pourquoi, à son avis, la question de privilège se pose. S'il désire proposer une motion, il doit indiquer en quoi elle consiste. Étant donné que le député parle depuis quelques minutes, il se doit d'indiquer dès que possible à la présidence et à la Chambre pourquoi il soulève la question de privilège.

M. Howard (Okanagan Boundary): J'ai l'intention de proposer une motion, monsieur l'Orateur, et je n'ajouterai qu'un seul autre paragraphe.

L'hon. M. Hees: C'est un de trop. Indiquez-nous votre motion dès maintenant.

M. Howard (Okanagan Boundary): Chaque fois que la chaîne Thomson achète un autre